

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE Du 11 septembre 2025 A 20h30

Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, maire

À l'ouverture de la séance à 20h30, sont présents : Laurence BOUILLÉ, Sébastien DEMOUCHE, Christophe GASCHY, Mathieu LAUFFENBURGER, Christian MONIER, Agnès ROHR, Anne-Sophie VUADELLE.

ABSENT : Cédric BRAUN.

ABSENT EXCUSE : Vivien ZUMSTEEG (procuration à Mathieu LAUFFENBURGER).

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Sophie VUADELLE.

030. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2025

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 12 juin 2025.

031. ACHAT D'UNE REMORQUE ET DE SON DISPOSITIF D'ARROSAGE

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et mesures pour clore les démarches d'achat de la remorque équipée pour l'arrosage dans la commune auprès de la société Jost.

La décision concernant les éventuels aménagements de cette remorque est reportée.

032. LANCEMENT DES DEMARCHES NECESSAIRES A LA POSE DE VOLETS AUX FENETRES DE L'ÉCOLE-MAIRIE

Pour protéger le bâtiment accueillant l'école et la mairie des fortes chaleurs comme des éventuelles menaces extérieures, Monsieur le Maire propose une protection des élèves et du personnel par l'installation de stores en toile Roma motorisés sous caissons aluminium.

Cette proposition est matérialisée par un devis de 24 452.62€ HT (29 343.14€ TTC), établi par la société Braun Bois & Alu (après comparaison avec une autre proposition), assortie sous conditions d'aides au financement de la part de l'État, de la CEA et de la Communauté de Communes. Ces trois aides sont cumulables et atténueront le reste à charge de la commune.

Après détail de ce devis et de ces conditions, **le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité** et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures et décisions nécessaires à l'obtention des différentes aides et subventions auxquelles peut prétendre la commune pour financer cet équipement.

033. REFONTE DU CONTRAT DE LOCATION DE L'ABRI AUX 4 VENTS

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modifications suivantes du contrat de location de l'Abri aux 4 Vents :

- Création d'une possibilité de location en soirée les mardis, mercredis ou jeudis hors jours fériés, pour les habitants de Boesenbiesen et à l'occasion d'événements à but non lucratif uniquement, au tarif de cinquante euros ajoutés aux frais réels.
- Passage du tarif forfaitaire de location de l'Abri à quatre cents euros pour les locataires autres que les habitants de Boesenbiesen et les associations locales.
- Interdiction de tirs d'artifice, sauf autorisation préalable expresse de la mairie, uniquement pour des artifices ne nécessitant pas de certificat d'artificier et avant 23 heures.
- Limitation du volume sonore à 85dB sur le site de l'Abri.
- Refacturation possible du nettoyage du site le cas échéant, après constatation lors de l'état des lieux.
- Obligation d'enlèvement des déchets et poubelles par les locataires.

034. REDEFINITION DU CADRE DES MISSIONS D'ATSEM ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à dissocier les fonctions d'ATSEM de l'entretien des locaux et sites municipaux, en rappelant notamment la possibilité de remplir ces deux missions au moyen de contrats distincts.

A cette occasion, le Conseil autorise également Monsieur le Maire à proposer le moment venu à Madame Monteiro Leithold un contrat de travail à temps plein regroupant ces deux missions.

035. MAINTIEN DU VERSEMENT DE L'IDA JUSQU'AU VERSEMENT DU RIFSEEP

Sur rappel de la Trésorerie de Sélestat, **le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le maintien de l'indemnité de difficulté administrative** jusqu'à la mise en place effective du RIFSEEP, déjà adopté mais pas encore appliqué par la commune.

036. DIVERS ET INFORMATIONS

- Evocation du permis de construire Farming Ried.
- Réunion – rencontre des présidents d'associations pour faire connaître leurs activités auprès de la population intéressée.
- Demande de précision : coupures de circulation durant la course moto des 5 et 6 octobre.
- Prévoir une réunion de la commission d'action sociale pour repas des aînés et une réunion de la commission communication pour le bulletin communal.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22 heures 36 minutes.

***Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Boesenbiesen,***

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie Vuadelle



Le Maire,
Mathieu LAUFFENBURGER

